

BPJEPS

Animation Sociale



Brevet **P**rofessionnel de la **J**eunesse, de l'**E**ducation **P**opulaire et du **S**port
Diplôme d'état de niveau IV



En alternance

**du 21 janvier 2020
au
25 juin 2021**

19 semaines de formation
en **centre de formation**
à la MJC des Tilleuls
Saint Etienne

56 semaines
en **entreprise**
réparties sur 17 mois

**Renseignements et
demande d'inscription :**
bpjeps@admjc42.fr
04 77 26 10 30
www.admjc42.fr



Spécialité préparée : animateur - **Mention :** animation sociale

Organisme de formation : ADMJC42 (Association départementale des MJC de la Loire)

Prestataire de formation enregistré auprès de la préfecture de Région.

Diplôme d'état de niveau IV : Formation habilitée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports – Diplôme Inscrit au répertoire RNCP

Adresse : 10 rue du Palais, 42110 Feurs - N° téléphone : 04 77 26 10 30

Lieu de la Formation : MJC des Tilleuls – Rue du pavillon chinois - 42000 St Etienne

Horaires de la Formation : de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h15

Formation en alternance

19 semaines de formation en centre de formation, soit 658 heures de formation (en dehors des vacances scolaires)

56 semaines en entreprise réparties sur 17 mois (avec un minimum de 630 heures)

Total : 1288 heures (minimum)

Coût pédagogique de la formation : 7896 € (net de taxe)

Tarification spéciale pour les situations particulières (Demandeur d'emploi, financement personnel, ...) : contactez-nous en cas de besoin.

Contrat de travail pour l'alternance :

CDI - CDD – Contrat d'apprentissage – Contrat de Professionnalisation - Contrats aidés - Période de professionnalisation pour les titulaires de la fonction publique.

Financement de la formation (selon les situations et sous réserve d'acceptation du financeur : *renseignez-vous auprès de votre employeur et/ou de votre conseiller*)

Si vous n'avez pas d'employeur :

- Financement avec la mobilisation du **CPF** ou **CPF de transition professionnelle**
- Financement individuel
- Financement par d'autres organismes (sous conditions - *Renseignez-vous auprès de votre conseiller* : Pôle emploi – Mission locale – AGEFIPH – P.L.I.E - Conseil Départemental)

Si vous cherchez un employeur :

- Financement dans le cadre d'un « **Contrat de Professionnalisation** » (prise en charge des coûts de formation par l'OPCA /OPCO - hors plan de formation).
- Financement dans le cadre d'un « **Contrat d'apprentissage** » (pour les demandeurs d'emploi de moins de 29 ans)

Si vous avez un employeur :

- Financement par l'employeur dans le cadre d'une « **Période de Pro A** » pour les salariés
- Financement par l'employeur (sur le plan de développement des compétences **PDC** - Prise en charge des coûts de formation par l'OPCO).
- Financement avec mobilisation du **CPF** (Compte personnel de formation)
- Financement individuel avec mobilisation du **CPF de transition professionnelle**

Organisme de formation « référençable » dans Datadock



Conditions d'accès :

1°/ Exigences préalables (*sur dossier d'inscription*) **le/la candidat.e doit :**

- Etre âgé.e de 18 ans ou plus (à l'entrée en formation)
- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme (PSC1, AFPS, SST, PSE, AFGSU ...)
- Justifier d'une expérience d'animateur.trice professionnel.le ou non professionnel.le d'une durée minimale de 200 heures (les personnes titulaires de certains Diplômes d'Etat ne sont pas tenues de justifier d'une expérience pour rentrer en formation : *voir liste sur le dossier d'inscription*)
- Avoir une structure d'accueil pour l'alternance
- Avoir rendu **avant le 17 octobre 2019** le dossier d'inscription complété avec les pièces justificatives demandées, *dont la prise en charge financière*

2°/ Modalités de sélection des stagiaires par l'organisme de formation :

- Vérification du dossier d'inscription
- Le Centre de formation organise le **jeudi 21 novembre 2019** une sélection des candidats sous forme d'une épreuve écrite d'une heure, suivie d'un entretien individuel d'une heure avec le Jury

Validation de la formation :

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), spécialité : **Animateur** - mention : **Animation Sociale**, est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Ce diplôme d'état de niveau IV donne une reconnaissance de professionnel.le de l'animation.

Les titulaires de ce BPJEPS sont autorisés à exercer les fonctions d'animateur social, animateur socio-éducatif, animateur socio-culturel, animateur de quartier, médiateur, animateur/médiateur ou coordinateur dans les maisons de retraite privées et publiques, les MJC, les centres sociaux, les services municipaux, les structures d'éducation populaire, dans le secteur social ou médico-social ...

Objectifs de la formation :

- Développer des compétences de professionnel.le.s de l'animation sociale en allant vers les publics fragiles.
- Acquérir les techniques d'animation permettant de travailler sur un territoire donné avec les différents acteurs et au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
- Être capable de concevoir, mettre en œuvre, gérer et évaluer les projets d'animation sociale en direction de publics fragiles.

Nous proposons un programme de formation qui porterait les stagiaires :

- vers une conscientisation des enjeux sociaux et culturels
- vers une conscience éveillée, par la pratique, de la transformation des rapports sociaux
- vers l'éveil du sens critique et l'analyse du positionnement

Compétences visées par la formation :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure (105h)

- 1- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- 2- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- 3- Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 (associée à l'UC 1) : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (105h)

- 1- Concevoir un projet d'animation
- 2- Conduire un projet d'animation
- 3- Évaluer un projet d'animation

UC3 Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale (182h)

- 1- Organiser, gérer et évaluer les activités
- 2- Encadrer un groupe dans le cadre des activités de l'animation sociale
- 3- Accueillir les publics

UC 4 (associée à l'UC 3) Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale (238h)

- 1- Situer son activité d'animation sociale dans un territoire
- 2- Maîtriser les outils et techniques de l'animation sociale
- 3- Conduire les activités d'animation sociale

Un **certificat Complémentaire « Direction d'un ACM »** sera proposé



Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
Spécialité : Animateur - Mention : Animation Sociale

Formation habilitée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale sous le numéro : 17ARAHABBP40037

Prestataire de formation enregistré sous le numéro d'activité de formation : 844203002 42 auprès de la préfecture de région.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Ce BPJEPS est porté par l'ADMJC 42 en coopération avec :

- **la Fédération des Centres Sociaux Loire et Haute-Loire**
- **le Comité départemental UFCV de la Loire**



Dossier d'inscription à rendre avant le 17 octobre 2019

Renseignements et demande de dossier d'inscription :
bpjeps@admjc42.fr – Tel : 04 77 26 10 30

